

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LA LIBERTE - AMENAGEMENT VOIE DOUCE ET SECURISATION DES DEPLACEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Séance du 05 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOLOT Catherine.

**Membres absents excusés** : M. ZANI Guy (représenté par M. CHAPUIS Gérard), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par Mme ROSIER Nicole), TRAINI Marie (représentée par M. ARGENTI Bernard).

**Membres absents** : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie.

**Secrétaire de séance** : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit : 18 présents, 4 pouvoirs**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Hauteville-Lompnes a commencé, il y a quelques années, une politique de requalification des principaux espaces et voies publiques du centre-ville. En 2017, cette politique s'est concrétisée par la rénovation du Boulevard Dumarest, avec la création d'une voie douce, trait d'union entre l'Est (avec ses structures commerciales, et petite enfance) et l'Ouest de la Ville (avec ses structures sportives, école élémentaire et collège).

**Ce travail doit trouver son prolongement et s'étendre dans la ville, en profitant de la rénovation de la principale artère Sud/Nord de la commune en collaboration avec le Conseil Départemental, pour offrir des espaces sécurisés dédiés aux déplacements alternatifs à la voiture. Cette opération en 2 phases, permettra d'assurer une continuité piétonne et cycle dans la ville, de relier les commerces du cœur de ville aux pôles d'activité de la commune et d'en redynamiser le bourg-centre.**

A noter par ailleurs que cette requalification de l'entrée de ville, axe principal des flux touristiques lié au tourisme de neige en particulier, améliorera non seulement l'image de la commune, mais **reliera également l'Espace Naturel Sensible des Lésines offrant ainsi à la population, un circuit piéton et cycle sécurisé et attractif.**

Cette politique de la commune concrétise ainsi localement la loi d'orientation sur les mobilités qui a été présentée en février par l'Etat avec son « plan vélo » et le plan « Action Cœur de Ville » à destination des villes centre pour la revitalisation de leurs commerces urbains.

Le plan de financement, pour cette opération sera le suivant :

Fonds propres		150 000 €
<b>Sous-Total 1</b>		<b>150 000 €</b>
Etat - DETR	Detr	75 000 €
Etat	Contrat de ruralité	42 000 €
Région	Revitalisation bourg centre	53 000 €
<b>Sous-Total 2</b>		<b>170 000 €</b>
<b>TOTAL H. T.</b>		<b>320 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** la ville à réaliser les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Liberté,
- **approuve** le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- **autorise** le Maire à solliciter une aide auprès de la DETR, du contrat de ruralité et de la Région

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.